



Siege social : association La Course de l'Ours
6, place du Général de Gaulle 22220 TREGUIER

site internet <http://lacoursedelours.free.fr>
mail Lacourse_delours@orange.fr

REGLEMENT DE LA MARCHE ORGANISEE LORS DE « LA COURSE DE L'OURS » LE DIMANCHE 07 NOVEMBRE 2021

Distance

La marche part des quais de TREGUIER à partir de 8h30 du matin et arrive devant le Château de la ROCHE JAGU (en PLOEZAL) , soit **13km** en empruntant pour 90 % des chemins de campagne et d'un petit bois.

Marcheurs

La marche est ouverte à toutes les catégories d'âge, mais le parcours requiert, cependant, de bonnes capacités physiques en portant des chaussures de randonnée. C'est une épreuve conviviale, les déguisements seront donc les bienvenus.

Tarif et inscription

- La participation à la marche est de **05 euros + 1 euro** en cas d'utilisation de la navette qui part de la ROCHE JAGU (zone d'arrivée) dès 07h15 du matin vers TREGUIER (zone de départ). Prévenir l'organisation si la navette est demandée.
- L'inscription se fera :
 1. SOIT par téléphone auprès de André GUYOMARD au 06 28 77 48 47 ou auprès de Jean Jacques GUILLOU au 06 78 55 52 27 ou encore auprès de Dominique JOLIVET au 06 82 76 80 98.
 2. SOIT par courrier auprès de André GUYOMARD au 6, route de Trévou, 22450 CAMLEZ.
 3. SOIT la veille de la marche (**le samedi 06 novembre**) au bar « L'ESTUAIRE », Place du Général de Gaulle à TREGUIER **de 14h à 19h. Le masque sera obligatoire dans les lieux clos.**
 4. SOIT le dimanche 07 novembre au bar « LE PETIT BAIGNEUR » quai de TREGUIER **à partir de 7h.**

Dossard

Chaque participant à la marche devra porter un **dossard visible** par les organisateurs : il témoignera de la participation à l'épreuve. **Il lui sera remis le samedi ou le dimanche sur justification du PASS' SANITAIRE, obligatoire pour ce genre d'épreuve.**

Transport des marcheurs

Un service d'autocars (Compagnie JEZEQUEL) est mis en place à la ROCHE JAGU sur le parking dès 07 h 15 du matin jusqu'à 8h 15 (**+1 euro par rapport à l'inscription de 5 euros**). **Le masque sera obligatoire dans l'autocar.**

Zones de départ et d'arrivée

Seuls les coureurs, les marcheurs et les bénévoles de l'organisation, bénéficiant du PASS' SANITAIRE, seront autorisés à évoluer dans la zone de départ à TREGUIER.

A l'arrivée au Château de la ROCHE JAGU, les spectateurs devront présenter leur PASS' SANITAIRE pour accéder à la zone d'accueil des participants à l'épreuve. Ils devront aussi respecter les mesures barrière et porter le masque.

Ravitaillements

Au départ, les marcheurs pourront prendre un café, du thé, du coca ou de l'eau mais pas d'aliments solides et, à l'arrivée, ils auront droit à une boisson chaude ou froide et un petit sachet d'aliments solides (fruits secs, gâteaux...). Pas de ravitaillement pendant la course par mesure sanitaire : chaque marcheur devra prévoir son propre ravitaillement.

Droit d'image

Chaque marcheur autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre de sa participation à l'épreuve.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile auprès de GROUPAMA à condition que les participants respectent le règlement de l'épreuve. Elle met aussi en place un dispositif de secours réglementaire suivant l'arrêté préfectoral (médecin, ambulancier et Protection Civile).

Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages pendant la marche.

Respect des autres et de la nature

- Chaque marcheur s'engage à suivre le parcours fléché et à respecter l'environnement sans rien jeter ni casser : certains chemins sont situés près d'une zone classée Natura 2000 et d'autres ne sont ouverts au public que le dimanche 07 novembre (jour de l'épreuve).
- Les marcheurs doivent céder le passage aux coureurs sans animosité car LA COURSE DE L'OURS est une épreuve de solidarité avant tout.

Bénéfices

En dehors des frais d'organisation, les bénéfices, générés par la participation des coureurs ET des marcheurs, reviendront aux enfants et adolescents de l'INSTITUT MEDICO EDUCATIF Ker an Heol de TREGUIER pour l'achat de matériel pédagogique et ludique et pour des sorties ciblées.

Acceptation

Le participant à la COURSE de L'OURS, coureur ou marcheur, reconnaît avoir pris connaissance de toutes les informations concernant l'épreuve. Il les accepte en totalité et s'engage à les respecter. L'évolution de l'épidémie de la COVID 19 pourrait imposer d'autres contraintes sanitaires que le participant s'engagerait aussi à respecter.